Cabinet Office
2005-2006
Accessibility Plan

Table of Contents

Introduction
Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments
Commitments and Strategies For 2005-2006
For more information

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, t here will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by Cabinet Office. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Report on Achievements of 2004-2005 Planning

Commitments

Cabinet Office supports the Premier, Cabinet, and its committees in the management and implementation of the government's priorities. The primary role of Cabinet Office is to facilitate government decision-making and to ensure that other ministries and central agencies work within the government's priorities and timelines.

Unlike other ministries, Cabinet Office does not directly administer legislation or regulations, or provide the kinds of programs and services that would generally be considered for review under the Ontarians with Disabilities Act, 2001. As a result, Cabinet Office accessibility planning focuses on two main areas: the needs of employees or potential employees of Cabinet Office and other individuals who require access to Cabinet Office facilities, and the provision of communications advice and services that result in the production of documents available to the public.

All the planned commitments outlined in Cabinet Office's 2004-05 accessibility plan were achieved or are well underway. The installation of Designated Waiting Areas (DWA) in the Whitney Block represents a particularly significant accomplishment for Cabinet Office during the reporting period. DWAs provide an internal safe refuge for persons with disabilities who are unable to use the stairs in an emergency evacuation. Each DWA is equipped with seating and a telephone for two-way communication during an emergency. The commitment was achieved through the coordinated teamwork of the Whitney Block Users' Committee, chaired by Cabinet Office as building lead.

The following section provides a status report on all commitments set out in Cabinet Office's 2004-05 accessibility plan.

Commitment: Cabinet Office will implement the new Ontario Realty Corporation barrier-free guidelines, as applicable.

Status: Complete for 2004-05 and ongoing

Action and Timeframe: As the building lead for the Whitney Block, Cabinet Office chairs the Whitney Block Users' Committee (WBUC), which meets regularly to discuss and resolve facilities issues. Part of its regular business included sharing information regarding the Ministry of Government Services' *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities,* and the WBUC was prepared to work with the Ontario Realty Corporation to implement the standards/guidelines, where applicable to new projects.

Commitment: To provide accessibility for staff with disabilities, Cabinet Office will implement the *Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services under the ODA* .

Status: Complete for 2004-05 and ongoing

Action and Timeframe: In fall 2004, Cabinet Office senior management issued a reminder to managers regarding the release of the Ministry of Government Services' *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act* . Management and staff with responsibility for procurement activities are aware of the guidelines. Issues regarding accessibility for persons with disabilities are integrated into the procurement process.

Commitment: Continue to build accessibility into the further development of the Premier's website.

Status: Complete for 2004-05 and ongoing

Action and Timeframe: Cabinet Office continued to undertake research on web accessibility and participated on intergovernmental working groups and committees that met regularly to discuss issues, best practices and new ideas. New websites that followed the government's accessibility guidelines were designed and launched – *www.strongontario.ca* and *www.sharedair.ca* .

Commitment: Cabinet Office will continue to comply with the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) requirements regarding the availability of Cabinet Office publications in alternate format versions.

Status: Complete for 2004-05 and ongoing

Action and Timeframe: In April 2004, Cabinet Office released the publication *Investing in People – Creating a Human Capital Society for Ontario* (in English and French) prepared by the Panel on the Role of Government. The report examined the future role of government in the areas of promoting economic growth, strong communities, fiscal responsibility and accountability.

Cabinet Office will continue to work with Publications Ontario in responding to requests for Cabinet Office publications to be provided in accessible formats.

Commitment: Ensure accessibility at all stages of the recruitment process.

Status: Complete for 2004-05 and ongoing

Action and Timeframe: As follow-up to the 2003-04 Cabinet Office review of accessibility during the staff recruitment process, Cabinet Office developed an information package summarizing the legislation, policies and guidelines governing accessibility requirements at all stages of the OPS recruitment process. The information package was distributed to all Cabinet Office managers in October 2004 and was posted on the Cabinet Office intranet site.

Commitment: All new managers and supervisors will complete online training on accessibility needs of employees with disabilities.

Status: Complete for 2004-05 and ongoing

Action and Timeframe: There is a process in place for all new managers and supervisors to be notified by e-mail that in order to comply with the Ontarians with Disabilities Act, 2001, they must receive training in fulfilling the government's legal obligations to accommodate the accessibility needs of its employees and job applicants who have disabilities, through completing the ODA e-learning module under MyOPS, a government intranet site.

Commitment: Promote awareness among Cabinet Office staff regarding accessibility for people with disabilities.

Status: In progress

Action and Timeframe: Cabinet Office's senior management brought accessibility issues to the attention of staff and managers, as appropriate. As the first step in planning educational material for Cabinet Office staff, the Corporate Planning and Services Branch sent a representative for full-day training at a Customer Service Awareness Training Workshop sponsored by the Accessibility Directorate Office in December 2004. The core members of Cabinet Office's accessibility planning group discussed the information from the workshop at a subsequent planning session, and

considered various training approaches. Cabinet Office has also been in contact with the Directorate regarding possible assessment of accessibility awareness among staff.

Rationale: During 2004-05, the core team members of the accessibility planning group considered the resources available to promote staff awareness of accessibility and made plans for the delivery of training in the following year. Initial training efforts in 2005-06 will focus on the area of customer service – see *Commitments and Strategies for 2005-06* (Employment category) for further details.

Commitment: Inform new employees of Cabinet Office about employment-related accessibility for people with disabilities under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA).

Status: In progress

Action and Timeframe: As part of their orientation material, new employees receive a copy of the *Whitney Block Emergency and Evacuation Procedures Handbook* . All sections of the handbook, including the material on emergency evacuation for people with disabilities, were reworked in 2004 and the new edition was issued in January 2005. The handbook encourages persons who require assistance in an emergency evacuation to complete a Special Assistance Evacuation Form (included in the Handbook appendices) where they can specify the type of help they would require in order to evacuate.

Rationale: With personal safety as a priority concern, the first step taken to inform new Cabinet Office staff about accessibility in the workplace focused on the review and revision of the *Whitney Block Emergency and Evacuation Procedures Handbook* , in particular the information for persons with disabilities. As an additional step in fulfilling the commitment, Cabinet Office will include accessibility information in staff orientation material or employment documentation. See *Commitments and Strategies for 2005-06* (Employment category) for further details.

Commitment: The Cabinet Office accessibility planning group, working with Whitney Block Users' Committee, will continue to identify barriers through the accessibility plan's implementation process. The planning group will monitor and report to senior management in-year on implementation of this plan.

Status: Complete for 2004-05 and ongoing

Action and Timeframe: Core team members of the accessibility planning group met regularly during 2004-05 to monitor implementation of the plan and reported back on the status to senior management. The core team brought forward issues regarding potential barriers to the regular meetings of the Whitney Block Users' Committee (WBUC) for debate and action. The installation of Designated Waiting Areas on floors 2 to 6 of the Whitney Block marked an important achievement by the Cabinet Office-chaired WBUC. The DWAs provide an internal safe refuge for persons with disabilities who are unable to use the stairs in an emergency evacuation. Each DWA is equipped with seating and a telephone for two-way communication during an emergency.

In addition, signage with directions indicating the accessible route to enter Whitney Block was put in place outside the building for the information of persons who are unable to use stairs to enter the building. The feasibility of installing a ramp for the Whitney Block was the subject of extensive discussions at WBUC meetings during 2004-05 – see *Commitments and Strategies for 2005-06* (Built Environment category) for details on future plans.

Committments and Strategies for 2005-2006

Cabinet Office continues to be committed to three important areas for action in 2005-06:

- Promoting awareness among Cabinet Office employees regarding accessibility for people with disabilities
- Further identification of barriers to accessibility
- Championing initiatives to improve accessibility

Customer Service

Commitment: Ensure that accessibility needs are built into all existing and future Cabinet Office maintained internet websites, including the Premier's website.

Action: Cabinet Office websites will be assessed to ensure that they are barrier-free, and continually updated to use available accessibility technology.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Commitment: Cabinet Office staff with responsibility for procurement will continue to ensure that all procurement is in compliance with legislative requirements, corporate directives and guidelines, including *the Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services under the ODA* , and will also undertake appropriate training.

Action: Cabinet Office will ensure that procurement staff work with managers to consider and address any accessibility needs prior to the procurement of goods and services. In addition, procurement staff will complete the on-line presentation developed by the Ministry of Government Services and the Ministry of Citizenship and Immigration regarding procurement planning and the process for "having regard" to the accessibility for persons with disabilities when purchasing goods or services.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Commitment: The Cabinet Office accessibility planning group will continue to identify and address barriers through the appropriate forum. The group will also monitor and report to senior management on the implementation of this plan.

Action: The accessibility planning group will meet quarterly to monitor the implementation of the plan, and recommend further improvements. Cabinet Office, as co-chairs of the Whitney Block Users' Committee (WBUC), will bring forward any relevant items to the WBUC for discussion and appropriate action.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Employment

Commitment: Inform new Cabinet Office employees about employment-related accessibility for people with disabilities under the current legislative requirements (carry-over commitment from 2004-05 Accessibility Plan).

Action: Cabinet Office will incorporate accessibility information in orientation material or employment documentation for new staff.

Action: In a continuing effort to provide employment-related accessibility, Cabinet Office, in collaboration with the Whitney Block Users' Committee, will review, revise and re-distribute as necessary to Cabinet Office staff the *Whitney Block Emergency and Evacuation Procedures Handbook*, to ensure continued compliance with Ministry of Government Services' directives and the current legislative requirements.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Commitment: Cabinet Office will continue to assess and accommodate staff needs related to workstation ergonomics, upon request.

Action: Cabinet Office will arrange for ergonomic assessments, upon request. Measures to remove any barriers identified as a result of the assessment will be taken, as appropriate. The number of ergonomic assessments and subsequent actions taken will be documented for report-back purposes.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Commitment: Continue to promote accessibility awareness throughout Cabinet Office (carry-over commitment from 2004-05 Accessibility Plan), and ensure that front-line customer service staff are trained regarding accessibility for people with disabilities requirements.

Action: Cabinet Office will identify all front-line customer services staff and ensure that they complete the customer service training package developed by the Accessibility Directorate of Ontario. All remaining Cabinet Office staff will be encouraged to review this information as a tool to raise the level of accessibility awareness and increase the knowledge of staff.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Communications and Information

Commitment: As part of its regular analysis of Cabinet submissions, Cabinet Office will include considerations, where appropriate, of implications for persons with disabilities and of how the proposed initiative would further the government's goal of a fully accessible Ontario by 2025.

Action: Cabinet Office policy advisors will, where relevant, discuss accessibility issues with ministries in the course of providing guidance during the Cabinet submission process.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Commitment: Two Cabinet Office staff will help implement the accessibility standards development process by supporting the inter-ministerial team to assist with the continuing implementation of standards. As well, Cabinet Office will facilitate the transfer of responsibility for accessibility issues for people with disabilities from MCI to MCSS.

Action: Attendance at inter-ministerial meetings to further development of accessibility standards; ongoing advice to ministries about the transfer of the accessibility issues for people with disabilities file.

Timeframe: Fiscal year 2005-06

Commitment: Continue to build accessibility into the further development of the Cabinet Office intranet website.

Action: The Cabinet Office intranet site will be upgraded to include links to the Accessibility Directorate of Ontario and its on-line training modules. The intranet site will maintain a link to Cabinet Office's current accessibility plan for convenient reference by staff. Cabinet Office will continue to work towards an intranet that is barrier-free to all ministry staff.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Commitment : Cabinet Office will continue to comply with the ODA, 2001 requirements regarding the availability of Cabinet Office publications in alternate format versions.

Action: Cabinet Office will continue to work with Publications Ontario in responding to requests for publications in accessible formats.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

Built Environment

Commitment: Cabinet Office, working with the Whitney Block Users' Committee and in cooperation with facilities management and the Ontario Realty Corporation, will continue to champion the implementation of any feasible infrastructure improvements to address accessibility issues.

Action: Members of the Whitney Block Users' Committee will undertake research and meet with facilities management and the Ontario Realty Corporation to discuss the feasibility of installing a ramp for the Whitney Block.

Action: Cabinet Office, working with the Whitney Block Users' Committee, will continue to advocate facility management's plans to upgrade the fire alarm systems in the Whitney Block to comply with the Ministry of Government Services' codes and guidelines. As part of the proposed plan, visual and audible alarms will be installed and fire alarm pull stations will be adjusted to comply with the *Standards for Barrier-free Design of Ontario Government Facilities* .

Action: Cabinet Office will initiate discussions at a regularly scheduled Whitney Block Users' Committee meeting to assess the feasibility of installing handrails in the vestibules at the north and south entrances; as well as possible signage at the underground entrance from the Queen's Park subway station leading to the Whitney Block, to indicate an alternative entrance for individuals who may have difficulties navigating the stairs.

Timeframe: Fiscal year 2005-06 and ongoing

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please contact:

Office of the Director

Corporate Planning and Services Branch

Room 3540, Whitney Block

99 Wellesley Street West

Toronto, Ontario M7A 1A1

General inquiry number: 416 325-1941

TTY number: 416 325-7702

E-mail: odapublicinquiries@cab.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario web site at: http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/index.html . The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario

880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300

Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938

In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758

TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario

ISSN 1708-4911 online version

Ce document est disponible en français.

Ontario

This site maintained by the Government of Ontario

home | central site | feedback | search | site map | français | help
Protecting Consumers | Births,Deaths & Marriages| Serving Business | Newsroom & Publications | Online Services | About the Ministry | Related Sites

Telephone Service: For general ministry information, call (416) 326-8555 or Toll free 1-800-268-1142 (in Ontario).
For consumer information and advice: (416) 326-8800 or Toll free 1-800-889-9768.
TTY/Teletypewriter users only: (416) 325-3408 or Toll free 1-800-268-7095.

Please send your comments, feedback and inquiries to: cbsinfo@cbs.gov.on.ca

© Copyright 2002 Queen's Printer for Ontario
Last Modified: 10/20/2005 14:13:54

Privacy | External Links Disclaimer

**Bureau du
conseil des ministre
plan d'accessibilité
2005-2006**

Table des matières

Introduction
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004
Engagements et stratégies pour 2004-2005
Renseignements

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le Bureau du Conseil des ministres. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises est déterminé à améliorer l'accessibilité et à prévenir et éliminer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées en Ontario. Le ministère souscrit au principe et à l'esprit de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) et, de façon plus générale, au concept d'un service de qualité.
En 2003-2004, le ministère s'est doté d'un programme ambitieux pour respecter ses engagements concernant la première année du plan d'accessibilité. Le coordonnateur de la LPHO dirigera le groupe de travail ministériel sur l'accessibilité, qui se compose de représentantes et représentants de toutes les divisions ministérielles, afin d'élaborer des solutions et d'améliorer l'accès aux personnes handicapées. Le ministère offre ses services par Internet, dans ses bureaux locaux et par téléphone. Il attache la plus haute importance à la prestation de services de qualité. Le ministère a donc déployé de grands efforts pour veiller à ce que tous les types de services offerts soient accessibles à tous les Ontariens et Ontariennes, sans exception. Certains des services fournis comprennent la prestation de renseignements à d'autres ministères et paliers de gouvernement. Le ministère a également mis en œuvre un plan de communications afin d'aider les employés à comprendre la LPHO.

Le Bureau du Conseil des ministres appuie le Premier ministre, le Conseil des ministres et ses comités, et participe à ce titre à la mise en œuvre des priorités gouvernementales. Le rôle principal du Bureau du Conseil des ministres est de faciliter les prises de décision au sein du gouvernement et de veiller à ce que les autres ministères et les organismes centraux respectent les priorités et le calendrier du gouvernement.

Contrairement aux autres ministères, le Bureau du Conseil des ministres n'est pas directement chargé de l'exécution de lois ou de règlements, et ne fournit pas le type de programmes ou de services qui nécessitent d'être revus en fonction de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Par conséquent, la planification de l'accessibilité du Bureau du Conseil des ministres est axée sur deux domaines majeurs : les besoins du personnel ou des postulants à un emploi et de toute personne qui a besoin d'avoir accès aux locaux du Bureau du Conseil des ministres; et la fourniture de conseils et de services de communication qui se traduisent par la publication de documents diffusés au public.

Tous les engagements prévus énoncés dans le plan d'accessibilité 2004-2005 du Bureau du Conseil des ministres ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. L'installation d'aires d'attente désignées (AAD) dans l'édifice Whitney représente une réalisation particulièrement notable pour le Bureau du Conseil des ministres au cours de la période visée. Les AAD fournissent un refuge sécuritaire à l'intérieur aux personnes handicapées qui ne peuvent utiliser les escaliers en cas d'évacuation d'urgence. Chaque AAD est munie de sièges et d'un téléphone pour les communications bidirectionnelles en cas d'urgence. L'engagement a été réalisé grâce au travail d'équipe coordonné du comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney, présidé par le Bureau du Conseil des ministres qui est responsable du bâtiment.

La section suivante décrit les réalisations relatives à tous les engagements énoncés dans le plan d'accessibilité 2004-2005 du Bureau du Conseil des ministres.

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres mettra en œuvre les nouvelles lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de la Société immobilière de l'Ontario (SIO), le cas échéant.

État d'avancement : Engagement réalisé en 2004-2005 et permanent

Mesure et calendrier : En tant que responsable de l'édifice Whitney, le Bureau du Conseil des ministres préside le comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney qui se réunit régulièrement pour discuter des problèmes liés aux installations et les résoudre. Dans le cadre de ses activités courantes, il doit en outre faire part des renseignements concernant les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario du ministère des Services gouvernementaux , et le comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney était préparé à collaborer avec la SIO pour mettre en œuvre les normes et lignes directrices qui s'appliquent, le cas échéant, aux nouveaux projets.

Engagement : Pour répondre aux besoins du personnel qui a un handicap, le Bureau du Conseil des ministres mettra en œuvre les *Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services under the ODA* .

État d'avancement : Engagement réalisé en 2004-2005 et permanent

Mesure et calendrier : À l'automne de 2004, la haute direction du Bureau du Conseil des ministres a émis un rappel à l'intention des chefs de service concernant la publication du document *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act* du ministère des Services gouvernementaux. Les cadres et le personnel chargé de l'approvisionnement connaissent ces lignes directrices. Les questions d'accessibilité pour les personnes handicapées sont intégrées au processus d'approvisionnement.

Engagement : Toute modification ou amélioration apportée au site du premier ministre tiendra compte des besoins d'accessibilité des personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé en 2004-2005 et permanent

Mesure et calendrier : Le Bureau du Conseil des ministres a continué à effectuer des recherches sur l'accessibilité des sites Web et à participer à cette fin à des groupes de travail et des comités interministériels qui se réunissent régulièrement pour examiner les questions en cours et échanger des pratiques exemplaires et des idées nouvelles. Il a conçu et lancé de nouveaux sites Web qui respectent les lignes directrices sur l'accessibilité du gouvernement : www.strongontario.ca et www.sharedair.ca .

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres continuera à respecter les obligations de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* en veillant à la disponibilité de ses publications sur des supports de substitution.

État d'avancement : Engagement réalisé en 2004-2005 et permanent

Mesure et calendrier : En avril 2004, le Bureau du Conseil des ministres a publié le document intitulé *Investir dans les gens : création d'une société axée sur le capital humain pour l'Ontario* (disponible en français et en anglais) préparé par le Comité d'étude sur le rôle du gouvernement. Ce rapport examine le rôle futur du gouvernement dans les domaines de la promotion de la croissance économique, de l'édification de collectivités fortes, de la responsabilité fiscale et de la reddition de comptes.

Le Bureau du Conseil des ministres continuera à collaborer avec Publications Ontario en répondant aux demandes de publications du Bureau du Conseil des ministres sur support accessible aux personnes handicapées.

Engagement : Prendre en compte l'accessibilité à chaque étape du processus de recrutement.

État d'avancement : Engagement réalisé en 2004-2005 et permanent

Mesure et calendrier : Donnant suite à l'examen du processus de recrutement réalisé en 2003-2004, le Bureau du Conseil des ministres a élaboré un dossier d'information résumant les lois, les politiques et les lignes directrices régissant les exigences en matière d'accessibilité à chaque étape du processus de recrutement de la fonction publique de l'Ontario. Ce dossier d'information a été remis à tous les chefs de service du Bureau du Conseil des ministres en octobre 2004 et a été affiché sur son site intranet.

Engagement : Tous les nouveaux chefs et superviseurs suivront une formation en ligne sur les besoins en matière d'accessibilité du personnel handicapé.

État d'avancement : Engagement réalisé en 2004-2005 et permanent

Mesure et calendrier : Il existe un processus en place pour aviser tous les nouveaux chefs et superviseurs par courriel qu'afin de se conformer à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* , ils doivent suivre une formation pour s'acquitter des obligations juridiques du gouvernement de répondre aux besoins en matière d'accessibilité de ses employés et postulants handicapés grâce au module d'apprentissage en ligne sur la LPHO qu'ils peuvent trouver sur MyOPS, un site intranet du gouvernement.

Engagement : Renforcer la sensibilisation du personnel du Bureau du Conseil des ministres à l'égard de l'accessibilité des personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Comme il convenait, la haute direction du Bureau du Conseil des ministres a porté à l'attention des membres du personnel et des chefs de service les enjeux concernant l'accessibilité. Dans le cadre de la première étape de planification de matériel éducatif destiné au personnel du Bureau du Conseil des ministres, la Direction de la planification et des services ministériels a demandé à un représentant d'assister, en décembre 2004, à un atelier de formation d'une journée sur la sensibilisation du personnel du service à la clientèle commandité par la Direction générale de l'accessibilité. Les membres principaux du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du Bureau du Conseil des ministres ont discuté des renseignements tirés de l'atelier lors d'une séance de planification ultérieure, au cours de laquelle ils ont étudié diverses méthodes de formation. Le Bureau du Conseil des ministres a également communiqué avec la Direction générale au sujet d'une évaluation possible du degré de sensibilisation des membres du personnel à l'égard de l'accessibilité.

Motif : Au cours de l'exercice 2004-2005, les membres principaux du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité ont examiné les ressources disponibles afin de renforcer la sensibilisation à l'égard de l'accessibilité et ont élaboré des plans pour la prestation de la formation au cours de l'année suivante. Les premières séances de formation en 2005-2006 porteront principalement sur le service à la clientèle – pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section *Engagements et stratégies pour 2005-2006* (catégorie Emploi).

Engagement : Informer les nouveaux employés du Bureau du Conseil des ministres des dispositions de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* qui concernent l'accessibilité des personnes handicapées en matière d'emploi.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Le matériel d'orientation des nouveaux employés comprend un exemplaire du manuel intitulé *Whitney Block Emergency and Evacuation Procedures Handbook* . Toutes les sections du manuel, y compris celle portant sur l'évacuation des personnes handicapées en situation d'urgence, ont été remaniées en 2004. La nouvelle édition a été publiée en janvier 2005. Ce manuel encourage les personnes qui auront

besoin d'aide advenant une évacuation d'urgence à remplir un formulaire d'aide spéciale en cas d'évacuation (qui se trouve en annexe au manuel) dans lequel elles peuvent préciser le type d'aide dont elles auraient besoin en cas d'évacuation.

Motif : La sécurité personnelle étant une priorité, la première mesure prise pour informer les nouveaux membres du personnel du Bureau du Conseil des ministres sur la question de l'accessibilité était centrée sur l'examen et la révision du document intitulé *Whitney Block Emergency and Evacuation Procedures Handbook* , tout particulièrement des renseignements destinés aux personnes handicapées. Par ailleurs, le Bureau du Conseil des ministres insérera des renseignements sur l'accessibilité dans le matériel d'orientation du personnel ou la documentation sur l'emploi afin de réaliser cet engagement. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section *Engagements et stratégies pour 2005-2006* (catégorie Emploi).

Engagement : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du Bureau du Conseil des ministres, en collaboration avec le comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney, continuera à repérer les obstacles dans le cadre du processus de mise en œuvre du plan d'accessibilité. Il suivra la progression du plan et en rendra compte à la haute direction au cours de l'exercice.

État d'avancement : Engagement réalisé en 2004-2005 et permanent

Mesure et calendrier : Les membres principaux du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité se sont réunis périodiquement au cours de l'exercice 2004-2005 pour surveiller la mise en œuvre du plan et ont rendu compte à la haute direction de l'état d'avancement. Lors des réunions ordinaires, l'équipe principale a signalé au comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney des enjeux concernant des obstacles éventuels à des fins de discussions et d'adoption de mesures. L'installation des aires d'attentes désignées aux étages 2 à 6 de l'édifice Whitney a marqué une réalisation importante du comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney présidé par le Bureau du Conseil des ministres. Les AAD fournissent un refuge sécuritaire à l'intérieur aux personnes handicapées qui ne peuvent utiliser les escaliers en cas d'évacuation d'urgence. Chaque AAD est munie de sièges et d'un téléphone pour les communications bidirectionnelles en cas d'urgence.

En outre, des panneaux indicateurs montrant le chemin que doivent emprunter les personnes handicapées pour entrer dans l'édifice Whitney ont été placés à l'extérieur du bâtiment afin d'informer les personnes qui ne peuvent utiliser les escaliers d'accès à l'édifice. La faisabilité d'installer une rampe dans l'édifice Whitney a fait l'objet de longues discussions lors des réunions de 2004-2005 du comité du groupe des utilisateurs – pour obtenir de plus amples renseignements sur les plans futurs, consultez la section *Engagements et stratégies pour 2005-2006* (catégorie Milieu bâti).

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Le Bureau du Conseil des ministres continue de s'engager à prendre des mesures en 2005-2006 dans trois domaines importants :

- la sensibilisation accrue du personnel du Bureau du Conseil des ministres à l'égard de l'accessibilité des personnes handicapées;
- le repérage continu des obstacles à l'accessibilité;
- la promotion d'initiatives visant à améliorer l'accessibilité.

Service à la clientèle

Engagement : Veiller à intégrer les besoins d'accessibilité à tous les sites Internet existants et futurs tenus à jour par le Bureau du Conseil des ministres, y compris le site Web du premier ministre.

Mesure à prendre : On évaluera les sites Web du Bureau du Conseil des ministres afin de s'assurer qu'ils ne présentent aucun obstacle à l'accessibilité et on les mettra à jour de façon continue pour utiliser la technologie d'accessibilité disponible.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Engagement : Le personnel du Bureau du Conseil des ministres chargé de l'approvisionnement continuera de veiller à ce que tous les achats soient conformes aux exigences de la *Loi* , ainsi qu'aux directives et aux lignes directrices ministérielles, notamment les *Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services under the ODA* , et il suivra également la formation appropriée.

Mesures à prendre : Le Bureau du Conseil des ministres s'assurera que le personnel responsable de l'approvisionnement travaille de concert avec les chefs de service pour évaluer et les besoins en matière d'accessibilité avant l'approvisionnement en produits et services et y satisfaire. En outre, le personnel responsable de l'approvisionnement parachèvera la présentation en ligne élaborée par le ministère des Services gouvernementaux et le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration qui porte sur la planification de l'approvisionnement et le processus de « prise en compte » de l'accessibilité des personnes handicapées au moment de l'achat de biens et produits et de services.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Engagement : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du Bureau du Conseil des ministres continuera de repérer et d'éliminer les obstacles par l'entremise de la tribune pertinente. Il suivra en outre la progression du plan et en rendra compte à la haute direction.

Mesures à prendre : Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité se réunira chaque trimestre pour suivre la progression du plan et recommander d'autres améliorations. À titre de coprésident du comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney, le Bureau du Conseil des ministres signalera au comité toutes les questions pertinentes aux fins de discussions et d'adoption des mesures appropriées.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Emploi

Engagement : Informer les nouveaux employés du Bureau du Conseil des ministres des exigences actuelles de la *Loi* concernant l'accessibilité des personnes handicapées en matière d'emploi (engagement reporté de l'exercice 2004-2005).

Mesure à prendre : Le Bureau du Conseil des ministres insérera des renseignements sur l'accessibilité dans le matériel d'orientation ou la documentation sur l'emploi destinés aux nouveaux employés.

Mesure à prendre : Toujours soucieux d'offrir l'accessibilité en matière d'emploi, le Bureau du Conseil des ministres, en collaboration avec le comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney, examinera, révisera et redistribuera, au besoin, le document intitulé *Whitney Block Emergency and Evacuation Procedures Handbook*, afin de s'assurer qu'il respecte toujours les directives du ministère des Services

gouvernementaux et les exigences actuelles de la *Loi*.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres continuera, sur demande, à évaluer les besoins du personnel liés à l'ergonomie du poste de travail et à y satisfaire.

Mesure à prendre : Le Bureau du Conseil des ministres planifiera des évaluations ergonomiques, sur demande. Des mesures visant à éliminer les obstacles repérés lors de l'évaluation seront prises, au besoin. Le nombre d'évaluations ergonomiques et les mesures prises ultérieurement seront consignées aux fins de présentation de conclusions.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Engagement : Continuer de renforcer la sensibilisation du personnel du Bureau du Conseil des ministres à l'égard de l'accessibilité des personnes handicapées (engagement reporté du plan d'accessibilité 2004-2005) et veiller à ce que le personnel de première ligne du service à la clientèle ait reçu une formation concernant les exigences en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Mesure à prendre : Le Bureau du Conseil des ministres identifiera tous les membres du personnel de première ligne du service à la clientèle et s'assurera qu'ils ont passé en revue la trousse de formation destinée au personnel du service à la clientèle élaborée par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Tous les autres membres du personnel du Bureau du Conseil des ministres seront encouragés à examiner ces renseignements qui serviront d'outil pour accroître le niveau de sensibilisation à l'égard de l'accessibilité et les connaissances du personnel.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Communications et information

Engagement : Dans le cadre de son analyse courante des mémoires soumis au Conseil des ministres, le Bureau du Conseil des ministres tiendra compte, le cas échéant, des répercussions sur les personnes handicapées et de la mesure dans laquelle l'initiative proposée permettra au gouvernement d'atteindre son objectif, qui est de rendre l'Ontario pleinement accessible d'ici 2025.

Mesure à prendre : Les conseillers en politiques du Bureau du Conseil des ministres discuteront, le cas échéant, des questions d'accessibilité avec les ministères lorsqu'ils fourniront une orientation dans le cadre du processus de présentation de mémoires du Conseil des ministres.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Engagement : Deux membres du personnel du Bureau du Conseil des ministres contribueront à la mise à exécution du processus d'élaboration de normes d'accessibilité en offrant leur appui à l'équipe interministérielle aux fins de la mise en œuvre continue des normes. Par ailleurs, le Bureau du Conseil des ministres facilitera le transfert de la responsabilité à l'égard des problèmes d'accessibilité pour les personnes handicapées du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration au ministère des Services sociaux et communautaires.

Mesure à prendre : Assister aux réunions interministérielles afin de pousser plus loin l'élaboration des normes d'accessibilité; conseiller de façon continue les ministères sur le transfert des dossiers de problèmes d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Calendrier : Exercice 2005-2006

Engagement : Toute modification ou amélioration apportée au site intranet du Bureau du Conseil des ministres continuera de tenir compte des besoins d'accessibilité des personnes handicapées.

Mesure à prendre : Le site intranet du Bureau du Conseil des ministres sera mis à niveau pour inclure des liens vers la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et ses modules de formation en ligne. Le site intranet conservera un lien vers le plan d'accessibilité courant du Bureau du Conseil des ministres afin que le personnel puisse le consulter en toute commodité. Le Bureau du Conseil des ministres poursuivra ses efforts en vue de rendre son site intranet accessible à tous les membres du personnel ministériel.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Engagement : Le Bureau du Conseil des ministres continuera à respecter les obligations de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* en veillant ce que ses publications soient offertes sur des supports de substitution.

Mesure à prendre : Le Bureau du Conseil des ministres continuera à collaborer avec Publications Ontario pour répondre aux demandes de publications sur support accessible aux personnes handicapées.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Milieu bâti

Engagement : De concert avec le comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney et en collaboration avec les gestionnaires des installations et la Société immobilière de l'Ontario, le Bureau du Conseil des ministres continuera à parrainer l'apport à l'infrastructure de toutes les améliorations réalisables permettant de régler des problèmes d'accessibilité.

Mesure à prendre : Les membres du comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney effectueront des recherches et s'entretiendront avec les gestionnaires des installations et des représentants de la Société immobilière de l'Ontario pour discuter de la faisabilité d'installer une rampe dans l'édifice Whitney.

Mesure à prendre : En collaboration avec le comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney, le Bureau du Conseil des ministres continuera de faire valoir le bien-fondé des plans des gestionnaires des installations visant à moderniser les systèmes d'alarme incendie dans l'édifice Whitney afin de respecter les codes et les lignes directrices du ministère des Services gouvernementaux. Dans le cadre du plan proposé, on installera des alarmes visuelles et sonores et on réglera les avertisseurs d'incendie afin qu'ils se conforment aux normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario.

Mesure à prendre : À l'occasion d'une réunion régulière du comité du groupe des utilisateurs de l'édifice Whitney, le Bureau du Conseil des ministres lancera le débat sur l'évaluation de la faisabilité d'installer des rampes dans les vestibules des entrées nord et sud, ainsi que sur la possibilité de mettre en place l'installation un panneau à l'entrée souterraine de la station de métro Queen's Park qui donne accès à l'édifice Whitney, afin d'indiquer une autre entrée pour les personnes qui pourraient éprouver de la difficulté à se déplacer dans les escaliers.

Calendrier : Engagement permanent à partir de l'exercice 2005-2006

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Veuillez communiquer avec :

Bureau du directeur

Direction de la planification et des services ministériels

Bureau 3540, édifice Whitney

99, rue Wellesley Ouest

Toronto (Ontario) M7A 1A1

Renseignements généraux : 416 325-1941

Numéro ATS : 416 325-7702

Courriel : odapublicinquiries@cab.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offr9e des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4938

This document is available in English

page d'accueil | site principal | commentaires | recherche | plan du site | english | aide
Protéger les consommateurs | Naissances, décès et mariages|
Services aux entreprises | Actualités et publications | Services en ligne |
A propos du ministère | Sites connexes

Pour recevoir des renseignements généraux sur le ministère, composez le (416) 326-8555 ou le numéro sans frais 1 800 268-1142 (en Ontario).
Les consommateurs peuvent obtenir des renseignements ou des conseils en appelant le (416) 326-8800 ou le numéro sans frais 1-800-889-9768.
Utilisateurs d'ATS ou de téléimprimeur: faites le (416) 325-3408 ou le numéro sans frais 1-800-268-7095.

Envoyez vos commentaires et renseignements généraux à l'adresse électronique suivante:
cbsinfo@cbs.gov.on.ca

© 2002 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Dernières modifications: 11/18/2005 17:48:23

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externs.